

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 9 juillet le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 3 juillet 2015, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

PREAMBULE

M. le Maire procède à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY, Mme Christiane LECOUSTEY, M. Didier JOUIN, Mme Natacha WEIDNER-LALANNE, M. Michel PELTIER, Mme Isabelle PERDEREAU, Mme Cécile BESNARD, M. Francis BONDOUX, M. Lahcène CHERFA, M. Christian DEVLEESCHAUWER, Mme Nathalie LEMAGNE, M. Christophe HENRY, Mme Nathalie CATZARAS, Mme Grâce DUARTE FERREIRA, Mme Marie-France DELPUECH, M. Giorgio CERISARA, M. Adrien MARGUERITTE, Mme Aline FLORETTE, M. Alain GIRARD, M. Mathieu BETRANCOURT, M. Bernard DECAUX, Mme Sylvie DAENINCK, Mme Sandra AFONSO MACHADO

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Patricia MARTIGNE à M. Nicolas MÉARY
M. Jean FABRE à Mme Christiane LECOUSTEY
Mme Amélie COINCE à M. Didier JOUIN
Mme Pascale RAFFALLI à M. Michel PELTIER
M. Pascal PIERRE à M. Lahcène CHERFA
Mme Christine BERNIAU-BACHELIER à Mme Isabelle PERDEREAU
M. Jean-Luc MONCEL à M. Bernard DECAUX
Mme Jocelyne GARRIC à Mme Sylvie DAENINCK
M. Steevy GUSTAVE à Mme Sandra AFONSO MACHADO

ABSENTS :

Mme Elisabeth PETIT
M. Philippe CAMO
M. Clément MARGUERITTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Adrien MARGUERITTE

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique

M. Le Maire ouvre la séance.

M. Le Maire : Bonsoir à tous et merci d'être présents, merci aussi aux personnes présentes dans le public, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour un peu allégé ce soir, permettez-moi de dire quelques mots : J'ai lu avec intérêt la dernière tribune des élus de l'opposition dans le dernier magazine « Paroles » et en ma qualité de directeur de publication de « Paroles », je n'ai pas mon mot à dire sur le contenu, et c'est heureux qu'il en soit ainsi, en revanche en tant que Maire je tenais à vous répondre :

Vous avez évidemment une totale liberté sur les appréciations de notre gestion mais vous faites sur le fondement trop d'erreurs factuelles et matérielles pour que je puisse laisser vos propos sans réponse.

Pour commencer par le premier point qui nous réunit ce soir, vous regrettez qu'il y ait deux Conseils municipaux à une semaine d'intervalle, en fait ça fait deux semaines mais ce n'est pas ça le point essentiel, et vous dites que c'est la « preuve d'un manque d'organisation dans les dossiers ». Permettez-moi de faire plusieurs remarques par rapport à cela : vous êtes élus Conseillers municipaux par les Brétignolais pour exercer un mandat, si cela vous gêne d'exercer ce mandat, dites-le mais je trouve que c'est tout-à-fait dommage que vous réagissiez comme cela par rapport aux convocations des Conseils municipaux.

Deuxièmement, ce n'est pas par un manque de préparation dans la gestion des dossiers qu'il a fallu deux Conseils municipaux à des dates séparées, le Conseil municipal qui nous réunit ce soir se rapporte essentiellement à la question de la Délégation de Service Public pour Effia et vous savez que les procédures pour ce genre de dossier sont longues et rigoureuses, et pour que ça puisse se mettre en place à la rentrée prochaine comme nous le souhaitons, il fallait que ça ait lieu à cette date là.

En ce qui concerne le Conseil municipal du mois de juin, il fallait que la tarification du nouveau quotient familial soit votée et que par ailleurs le compte administratif soit voté pour le 30 juin. Il y avait donc des raisons objectives pour que ces deux conseils se fassent, effectivement nous voulions avancer rapidement sur les différents dossiers et ne pas toujours trouver des raisons d'attendre et de repousser les choses.

Ceci était le premier point. Il y a d'autres points qui m'ont interpellé : vous écrivez : « Habitants, associations, partenaires, opérateurs, tous font état de difficultés ou de l'impossibilité à obtenir un rendez-vous avec Le Maire et ses adjoints dans un délai raisonnable. » C'est faux, l'agenda est certes chargé, mais je tiens des permanences à un rythme régulier, je ne ferme la porte à personne, je suis sur le marché une fois par mois et comme la plupart de mes adjoints et conseillers délégués, je vois des Brétignolais tous les matins, le midi et le soir ; une cellule spéciale a été créée également au sein de mon cabinet dans le but d'être une cellule de proximité, nous rappelons toutes les personnes qui font des demandes, mon secrétariat se met en quatre également pour apporter un suivi et des réponses à tout le monde. C'est notamment par là que les problèmes ou les questions que les gens rencontrent au quotidien nous sont remontés, le maximum est fait, et je peux même vous dire que certaines associations me disent : maintenant on se sent enfin écouté !

Vous écrivez également : « Les associations ne se sentent plus considérées. Le CSB Rugby n'a pas obtenu de salle, ce qui ne s'est pas vu depuis cinquante ans ! » et vous ajoutez même un point d'exclamation à l'issue de cette phrase pour lui donner plus de crédibilité, vous auriez mieux fait de mettre un point d'interrogation parce que si le CSB Rugby n'a pas eu de salle, c'est tout simplement parce qu'il ne l'a pas demandé. Il aurait mieux valu vous renseigner, cela vous aurait permis d'éviter de dire des choses fausses.

Pour les associations comme pour les habitants, vous évoquez les possibilités de louer une salle municipale, vous dites qu'elles « se restreignent », c'est vrai que la salle Kergomard ne pourra plus être ouvert tard le soir pour répondre notamment aux injonctions de l'ARS en lien avec les voisins qui étaient excédés parce que rien n'avait été fait depuis des années. Effectivement, nous appliquons la réglementation et nous respectons la loi. Nous avons cherché la conciliation avec le voisinage pour que cela se fasse avec le moins de conséquences possibles pour les personnes ayant réservé, cela concerne les soirées festives, cela ne concerne pas les réunions d'associations.

Vous l'avez rappelé lors du dernier Conseil municipal, il y a des périodes où l'on peut investir davantage. Il aurait peut-être mieux valu construire une école moins chère pour avoir la possibilité d'investir également dans ce domaine, de manière générale sur le plan des équipements, on le sait, quand on décide d'une augmentation rapide de la population, cela pose des questions d'infrastructures, nous nous efforçons justement de ralentir le rythme de croissance de la population afin de pouvoir accueillir les nouveaux Brétignolais dans de bonnes conditions.

Vous écrivez également : « Le personnel communal lance un cri d'alarme », vous citez notamment « les réorganisations mises en place sans concertation préalable et sans cohérence comme l'incompréhensible séparation entre le service scolaire et le service périscolaire. » C'est faux, cette organisation a été longuement mûrie en amont avec les responsables des services. Il y a eu des moments d'échanges avec les équipes concernées en demandant le point de vue des représentants du personnel. Une nouvelle organisation a effectivement été mise en place et ce n'est pas possible de dire qu'il n'y a pas eu de concertation préalable.

Vous écrivez plus loin que « les murs de la mairie bruissent des dissensions de plus en plus fortes au sein de la majorité », personnellement cela m'intéresserait de savoir lesquelles, vous êtes sans doute mieux informés que moi. Alors bien sûr il peut y avoir des avis différents, des discussions, des débats, permettez-moi de rappeler que je suis à la tête d'une équipe de sensibilités diverses et je pense que c'est une source d'enrichissement. Nous ne sommes pas forcément d'accord sur tout, ce n'est pas forcément un problème, nous en discutons entre nous, je ne vois pas de dissensions, encore une fois si vous avez des informations, ça m'intéresserait de les avoir : insinuez, insinuez, il en restera peut-être quelque chose, nous, nous essayons de faire notre travail avec nos avis, nos sensibilités et notre envie de bien faire pour les Brétignolais.

Vous vous plaignez également, je cite « de l'insécurité grandissante, de la gestion du stationnement, de la propreté de la ville qui s'est dégradée ». Sur ce point vous avez raison, vous avez peut-être raison avec retard mais vous avez raison quand même. Sur la question de la propreté, je voudrais rappeler que les services municipaux sont très fortement mobilisés et je salue les efforts qu'ils font en permanence. Sur le fond, que ce soit en matière d'insécurité, de stationnement, de propreté, il faut dire les choses assez simplement : c'est particulièrement vrai quand une ville croît trop vite, de manière mal maîtrisée, que ce problème se pose, donc vous dénoncez aujourd'hui les conséquences de vos choix d'hier.

Je ne vais pas tout reprendre mais je voudrais insister encore sur trois points : vous me reprochez un cumul des mandats comme si en somme je faisais tout mal. Comme je ne fais rien de bien à Brétigny il faudrait donc que je prenne encore plus de temps pour faire encore plus de choses mal à Brétigny ! Vous me reprochez un cumul des mandats mais je voudrais rappeler plusieurs points : Premièrement, je consacre énormément de temps à mon engagement public et notamment énormément de temps à la commune. Je crois que sur ce cumul des mandats, Maire, Conseiller communautaire, et Conseiller départemental, Vice-président dans les deux cas, c'est un cumul qui permet l'efficacité, qui permet d'être utile aux Brétignolais dans les différentes instances. Permettez-moi de rappeler et je m'adresse particulièrement à vous, M. Decaux que lors du scrutin du Conseil départemental précédent, vous aviez souhaité être candidat aux élections départementales, vous vouliez également pouvoir exercer ce mandat, il se trouve que votre parti a préféré être représenté dans cette compétition par M. POUZOL mais vous étiez également candidat

à la candidature. Par ailleurs, vous avez été président du SIVOA qui est un organisme d'une centaine d'agents, qui correspond à des responsabilités également très importantes et je crois utiles pour notre territoire.

Concrètement, vous êtes en train de me dire que ce qui était bon pour vous ne l'est pas pour moi, que vous en étiez capable et que votre successeur, lui, n'est peut-être pas capable d'assurer ces missions. Permettez-moi de dire que cet argument me choque et le fait de dire : ne faites pas ce que je fais, est pour moi quelque chose d'inacceptable.

Vous prétendez également que je m'appuierais pour la gestion municipale sur un homme de l'ombre qui n'apparaîtrait dans aucun organigramme et qui gérerait à ma place. Permettez-moi d'affirmer que rien n'est plus faux, je m'appuie pour gérer la ville d'abord sur les élus, sur mes adjoints, sur mon cabinet, sur le Directeur Général des Services. Après, effectivement un certain nombre de personnes me donnent des conseils, m'aident sur un certain nombre de points mais il est complètement faux de considérer qu'il y aurait une personne qui gérerait à ma place, et même qu'à l'occasion c'est assez surréaliste il me servirait de chauffeur, là je ne vous cache pas que les bras m'en tombent, quand je me déplace quelque part, c'est souvent avec une personne de mon équipe, il est régulier que la personne avec qui je vais conduire cette voiture, ce qui me permet de travailler pendant le trajet et je remercie de la gentillesse dont les gens font preuve à ce sujet, mais je n'ai pas de chauffeur, pas d'homme de l'ombre.

Dernier point, et c'est le plus important : vous écrivez que « je décourage et fais fuir les meilleurs agents », c'est peut-être la raison essentielle pour laquelle j'ai souhaité vous répondre au sein du Conseil municipal pour que ce soit au procès-verbal : d'abord cette formulation est particulièrement choquante, elle veut dire que ceux qui restent ne sont pas les meilleurs, je trouve cela insultant voire diffamatoire pour ceux qui sont ici.

Deuxièmement, je voudrais insister sur le fait qu'il n'y a pas de chasse aux sorcières à Brétigny, il n'y a pas eu de chasse aux sorcières. Ma conception du service public est neutralité et loyauté, c'est quelque chose sur lequel j'ai insisté dès le début et d'ailleurs je remercie le Directeur Général des Services d'avoir bien voulu rester pour travailler à mes côtés. Il n'y a pas de chasse aux sorcières à Brétigny et je demande au directeur des services de communiquer cette partie de ma réponse aux personnels municipaux pour insister sur le fait que je condamne fermement ces propos que je trouve particulièrement désobligeants à l'égard des agents municipaux.

Le service municipal à Brétigny, vous devriez le savoir, est riche de compétences et de dévouement, et il peut évidemment compter sur moi en tant que Maire pour... **(inaudible, son trop faible)**.

Tout cela pour dire que cette tribune m'a réellement interpellé, c'est pour ça que je réagis, je pense que je n'ai pas de conseils à vous donner mais les Brétignolais vous sauraient gré d'assumer votre rôle d'opposition en faisant des propositions sur des éléments peut-être plus factuels, plus argumentés, en tout cas ce qui est sûr, c'est que la démocratie y gagnerait.

Nous allons maintenant aborder les questions à l'ordre du jour.

(M. Decaux demande la parole)

Réponse de M. le Maire : Ce n'est pas une question qui donne lieu à débat, M. Decaux.

Décisions Municipales n^{os} 045, 051, 054, 055, 056, 057, 058, 059, 060, 061, 062, 063/2015.

Le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité.

1 et 2 / Demande de garantie de deux emprunts pour le projet de réhabilitation d'une partie de la résidence « La Fontaine » (VILOGIA)
Annule et remplace la délibération n°2015046

***Mme BESNARD :** La commune de Brétigny-sur-Orge a délibéré le 21 mai 2015 pour octroyer sa garantie sur deux emprunts contractés par VILOGIA auprès de la Caisse des dépôts et consignations.*

Cependant, les contrats de prêt n'ont pas été joints en annexe de la délibération ce qui ne permet l'instruction de la garantie par la Caisse des dépôts et consignations.

Aussi, il convient de délibérer de nouveau en tenant compte des exigences de formalité de la Caisse des dépôts et consignations.

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'une partie de la résidence « La Fontaine » (275 logements concernés sur 511), VILOGIA a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations deux prêts qui ne pourront être contractés qu'à la condition que la commune octroie sa garantie pour l'intégralité des deux prêts.

Les caractéristiques du prêt n°1 sont les suivantes :

- **Objet du prêt :** réhabilitation de 24 logements situés 1 à 7 Allée des Robiniers 91220 Brétigny-sur-Orge
- **Montant du prêt :** 351 377,00 euros
- **Durée totale du prêt :** 15 ans
- **Périodicité des échéances :** annuelle
- **Index :** Livret A
- **Marge fixe sur index :** 0,60 %
- **Quotité garantie :** 100 %

Les caractéristiques du prêt n°2 sont les suivantes :

- **Objet du prêt :** réhabilitation de 251 logements situés 1 Allée des Chênes, 2 et 4 Allée des Ormeaux, 1, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 et 16 Allée des Cèdres, 1, 3, 5 et 7 Allée des Saules 91220 Brétigny-sur-Orge
- **Montant du prêt :** 3 755 700,00 euros
- **Durée totale du prêt :** 15 ans
- **Périodicité des échéances :** annuelle
- **Index :** Livret A
- **Marge fixe sur index :** 0,60 %
- **Quotité garantie :** 100 %

Les conditions de garantie prévues aux deux contrats sont les suivantes :

Le garant du prêt s'engage, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieux et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

En contrepartie de la garantie de ces 2 emprunts, VILOGIA propose 5 logements en réservation pour une durée égale à celle du prêt (15 ans).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur pour y apporter la garantie de la commune.

Vote Délibération n° 1 :

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 32

adopté à l'unanimité

2/ Demande de garantie d'emprunt pour le projet de réhabilitation de 251 logements situés Allée des Chênes, Allée des Ormeaux, Allée des Cèdres et Allée des Saules de la résidence « La Fontaine » (VILOGIA) Annule et remplace la délibération n°2015046

Vote délibération n°2

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 32

adopté à l'unanimité

3/ Marché n° 2015-01 Fourniture de matériels, matériaux, outillage et quincaillerie pour l'entretien du patrimoine de la ville lot n°7 Electricité : attribution

M. CHERFA : Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels, matériaux, d'outillage et de quincailleries pour l'entretien du patrimoine de la ville de Brétigny-sur-Orge. C'est un marché à bon de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les montants minimum/maximum sont les suivants:

<i>Lot</i>	<i>Minimum € H.T.</i>	<i>Maximum € H.T.</i>
Lot n°7 : Electricité	10 500	35 000

Le marché est un marché de fournitures passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33-3 et 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix	70%
Prix BPU	60%
Remise catalogue accordée	10%
Critère : Valeur technique	30%
Qualité des matériaux appréciés au regard des fiches techniques et/ou des échantillons fournis par les candidats	16%
Diversité du catalogue	8%
Délais de livraison (délais normaux et délais d'urgence) et conditionnement	3%
Qualité de service (gestion des commandes, volume des stocks disponibles, plateforme extranet de commande, édition de tableaux de bord, conditions de reprises,...) et organisation de l'entreprise (moyens humains et matériels dédiés)	3%

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché.

Ce dernier peut être reconduit trois fois par période successive de 1 an pour une durée totale maximale ne pouvant excéder 4 ans.

La consultation a été publiée au BOAMP B n°33 du 17/02/2015 : annonce(s) n°300 ainsi qu'au JOUE : n°2015/S 033-055902 du 17/02/2015 avec une date limite de remise des offres fixée au 09 Avril 2015 à midi.

5 plis ont été réceptionnés dans les délais de la consultation.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 22 Juin 2015 à 16 heures 30, séance au cours de laquelle il a été décidé les éléments suivants :

- Attribution à l'entreprise Entreprise SONEPAR ile de France dont le siège social se situe au 5 avenue Jules Ferry 92 245 Malakoff Cedex

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 32

adopté à l'unanimité

4/ Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Parc de Stationnement Régional : attribution

M. Adrien MARGUERITE : la gestion du stationnement sur la ville de Brétigny-sur-Orge fait l'objet d'un contrat de Délégation de service Public avec la société Effia, conclu depuis le 26 septembre 2009, pour une durée de 5 ans prolongée d'un an, soit jusqu'au 26 septembre 2015.

Le contrat actuel de Délégation de Service Public des parcs de centre-ville arrive à échéance le 26 septembre 2015 ; compte tenu de la durée nécessaire à la passation d'un nouveau contrat de délégation de service public, la Ville doit dès à présent lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence du futur délégataire.

La Ville a donc envisagé le mode de gestion le plus approprié à mettre en œuvre à l'échéance du contrat actuel, afin d'assurer la continuité du service public de stationnement sur son territoire : une Délégation de service public d'exploitation du PSR conformément à la délibération du 18 Décembre 2015 sur le principe d'exploitation du service.

Le contrat de délégation est conclu pour une durée de sept ans à compter du 26 septembre 2015.

La gestion du service est assurée par le Déléataire à ses risques et périls, conformément aux règles de l'art, dans le souci d'assurer la conservation du patrimoine de la Collectivité, les droits des tiers et la qualité de l'environnement.

Le délégataire sera rémunéré directement par la perception auprès des usagers des recettes correspondant au service rendu.

Le contrat définit précisément les objectifs assignés au délégataire et les critères de performance correspondant, les informations que le délégataire tiendra à la disposition de la Ville, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont elle pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service.

Des pénalités viendront sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles.

La Collectivité peut à tout moment mettre fin au contrat avant le terme prévu pour un motif d'intérêt général conformément aux dispositions du contrat.

Le présent rapport sur le choix de l'attributaire joint en annexe est établi en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et a pour objet :

- d'exposer l'économie générale du contrat de délégation de service public ;
- de rendre compte du déroulement de la procédure de consultation qui a été mise en œuvre en application des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de présenter les motifs du choix du candidat retenu au terme des négociations.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et autoriser le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public et toutes les pièces nécessaires à son exécution, avec l'entreprise suivante :

- Effia dont le siège social se situe à l'adresse suivante : 20 Rue Le Peletier 75 320 Paris Cedex 9

M. DECAUX : J'ai une interrogation concernant l'incidence du financement de l'investissement dans le contrat de délégation sur les tarifs à venir dans les années futures. C'est quelque chose qui a été évoqué dans les notes qui avaient été transmises en juin, cela avait été évoqué pour l'un des prétendants qui n'est pas forcément très clair, je parle de celui auquel on s'apprête à attribuer la délégation.

Ensuite, le 27 septembre, le nouveau délégataire, ou l'ancien reconduit, va évidemment prendre sa gestion sauf que dans la délégation précédente il y avait les deux parkings du centre-ville, aujourd'hui nous n'avons pas une visibilité très claire, c'est le moins que l'on puisse dire, même si vous aviez annoncé votre intention de faire différemment, on n'a pas de visibilité là-dessus, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

M. MARGUERITTE : Sur le premier point, j'ai peut-être trop brièvement rappelé dans mon propos liminaire que le troisième candidat propose un plan de financement basé sur une augmentation importante des tarifs d'abonnements, ce que ne fait pas Effia, c'est une différence importante entre les deux. Cela s'explique aussi parce que les deux candidats répondent aux normes, PMR, étanchéité, hermétisation, etc..

Néanmoins, comme vous pourrez le constater dans le tableau page 20, en charges d'exploitation, en charges de personnel, vous avez un ETP supplémentaire dans le plan de Transdev, ce qui n'est pas le cas pour les deux autres candidats, cela génère des charges de personnel plus importantes et des besoins aussi plus importants, besoin comblés par l'augmentation des tarifs.

Effia fait une proposition qui paraît cohérente financièrement parlant, répond aux critères qui avaient été établis dès l'origine. Ai-je répondu à votre question ?

M. le Maire : Merci. Je vais préciser certains points : de toute manière c'est nous qui fixons les tarifs, la proposition d'Effia permet de rester sur la politique tarifaire que nous avons souhaité mettre en place, à savoir un effort particulièrement important pour l'abonnement pour les Brétignolais ; il ne devrait pas y avoir d'augmentation de tarif pour la suite au-delà d'une augmentation modérée à hauteur de l'inflation, il n'y a pas de contrainte sur ce point là.

Par rapport à la question des deux parkings place du 11 novembre et place du marché couvert, ils vont passer en régie comme prévu et nous travaillons pour la mise en place actuellement.

D'autres remarques ?

Abstentions : 6

Votes Contre :

Votes Pour : 26

adopté à la majorité

5/ Marché MA 15-11 Rénovation, entretien et maintenance des Bâtiments Communaux : attribution

M. CHERFA : Le présent marché a pour objet la rénovation, l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux de la ville de Brétigny-sur-Orge.

C'est un marché à bon de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Le marché est décomposé en 7 lots :

. Pour le lot n°1 - Entretien et maintenance des toitures :

<i>Période</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	40 000,00	Euros
1ère période	40 000,00	Euros
2ième période	40 000,00	Euros
3ième période	40 000,00	Euros
Total du lot	160 000,00	Euros

. Pour le lot n°2 - Peinture / revêtements de sol :

<i>Période</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	200 000,00	Euros
1ère période	200 000,00	Euros
2ième période	200 000,00	Euros
3ième période	200 000,00	Euros
Total du lot	800 000,00	Euros

. Pour le lot n°3 - Faux plafond :

<i>Période</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	40 000,00	Euros
1ère période	40 000,00	Euros
2ième période	40 000,00	Euros
3ième période	40 000,00	Euros
Total du lot	160 000,00	Euros

. Pour le lot n°4 - Electricité :

<i>Période</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	50 000,00	Euros
1ère période	50 000,00	Euros
2ième période	50 000,00	Euros
3ième période	50 000,00	Euros
Total du lot	200 000,00	Euros

. Pour le lot n°5 - Vitrage :

<i>Période</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	30 000,00	Euros
1ère période	30 000,00	Euros
2ième période	30 000,00	Euros
3ième période	30 000,00	Euros
Total du lot	120 000,00	Euros

. Pour le lot n°6 - Plomberie :

<i>Période</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	50 000,00	Euros
1ère période	50 000,00	Euros
2ième période	50 000,00	Euros
3ième période	50 000,00	Euros
Total du lot	200 000,00	Euros

. Pour le lot n°7 - Entretien réseaux et bacs à graisse :

<i>Période</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	30 000,00	Euros
1ère période	30 000,00	Euros
2ième période	30 000,00	Euros
3ième période	30 000,00	Euros
Total du lot	120 000,00	Euros

Total tous lots confondus	1 760 000,00	Euros
----------------------------------	---------------------	--------------

Le marché est un marché de travaux passé selon une procédure adaptée ouverte soumis aux dispositions des articles 28-I et 77 du Code des marchés publics.

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix des prestations	45%
Critère : Valeur technique	55%
Méthodologie des dispositions prises pour la gestion des opérations et les garanties de qualité et de suivi des prestations avec la description des personnels ayant en charge le suivi des dossiers de la demande de devis à la réception du chantier	20%
Moyens humains affectés aux chantiers avec le niveau de qualification et l'expérience des intervenants chargés de conduire et de réaliser les prestations	15%
Fiches techniques des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants	15%
Moyens ou mesures de protection pour la sécurité des ouvriers sur les chantiers	5%

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché.

Ce dernier peut être reconduit trois fois par période successive de 1 an pour une durée totale maximale ne pouvant excéder 4 ans.

La consultation a été publiée au BOAMP avis n°15-67360 du 04/05/2015 avec une date limite de remise des offres fixée au 12 Juin 2015 à midi.

33 plis par voie papier et 6 plis par voie informatique ont été réceptionnés dans les délais de la consultation.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 22 Juin 2015 à 16 heures 30, séance au cours de laquelle il a été décidé les éléments suivants :

- LOT 01 - ENTRETIEN DES TOITURES, attribution à l'entreprise UNION TECHNIQUE DU BATIMENT dont le siège social se situe à : 93 695 Pantin Cedex
- LOT 02 – PEINTURE / REVETEMENTS DE SOL, attribution à l'entreprise SARL Daniel Pesey dont le siège social se situe à : 92 240 Malakoff
- LOT 03 - FAUX PLAFOND, attribution à l'entreprise TECHNI2D dont le siège social se situe à : 91240 Saint Michel sur Orge
- LOT 04 - ELECTRICITE, attribution à l'entreprise EJP – ELECTRICITE JEAN PATE dont le siège social se situe à : 91 260 Juvisy sur Orge
- LOT 05 – VITRAGE, attribution à l'entreprise VERRE & METAL dont le siège social se situe à : 94 387 Bonneuil sur Marne
- LOT 06 – PLOMBERIE, attribution à l'entreprise CHARPENTIER SAS dont le siège social se situe à : 91222 Brétigny-sur-Orge cedex
- LOT 07 - ENTRETIEN RESEAUX ET BACS A GRAISSE, attribution à l'entreprise SNAVEB dont le siège social se situe à : 77 006 Melun Cedex

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 32

adopté à l'unanimité

6/ Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires)

Mme WEIDNER-LALANNE : Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est responsable de l'organisation des services de transports publics réguliers de personnes. Cela inclut les transports scolaires qui sont considérés comme des « services réguliers publics ».

Le STIF a souhaité déléguer les transports scolaires aux départements de la Grande Couronne. Lesdits départements ont eu à leur tour la possibilité de déléguer par convention, tout ou partie de ces attributions à d'autres collectivités.

C'est ainsi que le Conseil Général de l'Essonne a proposé à la Ville de Brétigny-sur-Orge de subdéléguer une partie de ses missions relatives aux circuits spéciaux scolaires.

Par délibération n°11-5-71 du 30 Juin 2011, la Ville de Brétigny-sur-Orge et le Département de l'Essonne signait une convention afin de permettre à la commune de tenir son rôle d'organisateur de transports scolaires.

A la demande de la nouvelle Assemblée Départementale de l'Essonne, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est amené, à reprendre en gestion directe la compétence « Transports Scolaires » à compter de la rentrée prochaine.

Afin de garantir ce service dans les meilleures conditions, le STIF souhaite maintenir les délégations de compétence aux organisateurs locaux afin que ceux-ci puissent maintenir leur rôle de proximité auprès des familles, veiller sur la qualité de la réalisation des prestations et si possible sur l'adéquation de l'offre aux besoins locaux.

Dans la continuité de la convention de subdélégation précédemment conclue entre le Département de l'Essonne et la Ville de Brétigny-sur-Orge, il y a lieu aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer directement avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires).

La présente convention prend effet à compter de la rentrée scolaire de 2015-2016. Elle est conclue pour une durée de 2 ans et prend fin au terme de l'année scolaire 2016-2017.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 32

adopté à l'unanimité

7/ Subvention sur projet pour l'organisation de la journée du 50^{ème} anniversaire du CSB Rugby

M. PELTIER : La ville de Brétigny-sur-Orge compte de nombreuses associations. Toutes ces associations ont un rôle social très important qui favorise le dynamisme des différents quartiers de la ville. Le bureau « Vie Associative » a pour vocation d'aider les associations par le biais de :

- subventions de fonctionnement visant à équilibrer le budget prévisionnel,
- subventions sur projet afin de soutenir un projet spécifique,
- subventions exceptionnelles.

Vous trouverez, ci-dessous, une proposition pour l'attribution d'une subvention sur projet pour le CSB Rugby, d'un montant total de 2 000 €. Cette proposition sera soumise à une délibération du conseil municipal le 09 juillet 2015.

Rubrique	Associations	Subvention sur projet
Sport CSB	CSB Rugby	2000 €
TOTAL		2000 €

Le projet déposé par le CSB Rugby consiste en une aide financière pour l'organisation de la journée du 50^{ème} anniversaire du CSB Rugby qui s'est déroulée le 27 juin 2015.

Une communication très ouverte a été mise en place afin de contacter un maximum de dirigeants, joueurs ayant contribué à ces 50 ans.

Le club s'est mobilisé afin de préparer et organiser une grande journée, ponctuée par des rencontres sportives le matin avec les équipes jeunes, suivi l'après-midi de deux matches de gala. Cette journée a été finalisée autour d'un repas convivial en soirée, avec des échanges sur les souvenirs d'hier, avec la rencontre de personnes qui ont construit le Club sportif et ceux qui le perdurent aujourd'hui.

Le club a réalisé et mis en vente des tee-shirts du 50^{ème} anniversaire du club et des plaquettes retraçant les 50 ans du club avec les photos des différentes décennies.

Des récompenses personnalisées ont été remises aux anciens « pionniers fondateurs » du club.

Cette journée a mobilisé plus de 300 personnes. Le montant total du projet a été estimé à 14 750€. Le CSB Rugby a sollicité une aide financière d'un montant de 2 000 €, soit une subvention d'environ 13,56 % du projet.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 32

adopté à l'unanimité.

8/ Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

M. le Maire : les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient

que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Brétigny-sur-Orge rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Brétigny-sur-Orge soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. En complément, il est demandé :

- un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul,
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux

La mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

M. le Maire : Je voudrais ajouter une chose : bien sûr il faut faire des économies au niveau national, nous ne pouvons pas continuer d'augmenter l'endettement public, la charge de la dette qui serait portée par les générations futures. Néanmoins, je veux rappeler que l'Etat d'abord devrait faire des efforts lui-même et ne pas les demander seulement aux collectivités pour un montant aussi important, aussi brutal, aussi rapide ; On le sait, ça pose des questions difficiles en matière d'organisation de services publics locaux. Nous avons régulièrement l'occasion d'en parler au sein de cette instance, cette baisse de dotations est terriblement difficile à absorber pour les collectivités.

Des remarques ou des questions ?

M. DECAUX : Personne ne conteste évidemment la baisse des dotations de l'Etat. Nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises dans cette assemblée, nous voterons cette motion mais je voudrais faire deux remarques : premièrement la baisse de la DGF n'a pas commencé récemment mais dans les années 2009 – 2010. Ensuite d'autres mesures dont on paye aujourd'hui les conséquences ont été prises à cette période. Il y a cinq ou six ans, je veux parler de la réforme de la taxe professionnelle qui a été un tour de passe-passe pour l'imposition qui revient aux collectivités locales, par exemple les communautés d'agglomérations comme la nôtre n'ont pas instauré de taxe ménages mais quand les habitants payent l'impôt, il y a une taxe ménages qui vient sur le bloc intercommunal par un transfert du Conseil général. Donc ce n'est pas une nouvelle pratique, même si on peut la déplorer.

Sur le dernier point, je pense que la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement, c'est un dernier tiret je suppose ? Il y a un problème de présentation. Et sur le fond, il me semble que le Premier ministre a annoncé il y a quelques semaines un fonds destiné à soutenir l'investissement des collectivités locales.

M. le Maire : Merci pour ces remarques, je suis d'accord avec les principales, la baisse des dotations aux collectivités locales n'a pas commencé aujourd'hui mais depuis 2007. Néanmoins, elle est beaucoup plus forte aujourd'hui et sans commune mesure en termes d'ampleur. Je crois que l'esprit de cette motion n'est pas de dire qu'il ne devrait pas y avoir aucune baisse de dotations parce qu'il y a des efforts à faire au niveau national mais néanmoins le rythme de cette baisse est terriblement difficile pour toutes les communes.

Sur la réforme de la taxe professionnelle, je suis d'accord avec vous, ça a créé en plus davantage d'illisibilité sur les impôts et je ne crois pas que notre commune y ait gagné.

Sur la question du fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal, il y a des réflexions en ce sens qui ont l'air d'être insuffisantes aux yeux de l'AMF, je propose que nous gardions la formulation en l'état par homogénéité avec les motions qui peuvent être votées dans d'autres communes.

D'autres remarques ?

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 32
adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. DECAUX : Rassurez-vous, je ne vais pas polémiquer avec votre déclaration liminaire, je voudrais simplement relever la courtoisie que vous avez eue de ne pas me laisser la parole juste après et donc votre sens de la démocratie qui en découle, mais ce n'est pas très grave.

Trois choses : d'abord, cette tribune est collective, les huit élus ont signé nos propos, nous continuerons à dire ce que nous ressentons et ce que les Brétignolais ressentent au travers de la gestion de la ville, et je voudrais faire un petit commentaire sur le personnel parce que vos commentaires étaient très tendancieux : il n'y a aucune mauvaise manière vis-à-vis du personnel, bien au contraire, ce qu'on a dit, c'est qu'on fait partir et qu'on décourage les meilleurs. C'est tout, donc je voudrais que cette formulation que je commente soit reprise dans le procès-verbal du Conseil municipal,

on a simplement dit ça, certains ont été amenés à partir, d'autres sont découragés par la façon dont les choses se passent aujourd'hui.

Et je pense que l'importance que vous avez accordée à notre tribune montre bien l'importance qu'elle revêt.

M. le Maire : Je réagis tout de suite très brièvement en disant : dont acte, vos propos seront inscrits au procès-verbal, vous avez confirmé les propos dits dans votre tribune. J'ai moi-même réagi car je considérais que c'était légitime, donc je prends acte de votre déclaration et de votre point de vue sur le sujet.

M. DECAUX : J'ai une question diverse : personne ne souhaite refaire le débat sur la sécurité qu'on a eu la dernière fois sur la participation citoyenne. Néanmoins, je voulais vous parler d'une interpellation dont on m'a fait part sur des problèmes de la Moinerie Boulevard de France côté Est où, semble-t-il, sévissent assez régulièrement un ou des individus, on n'en sait rien évidemment, sur les véhicules en stationnement. Une personne s'est fait voler son véhicule, le barillet d'un deuxième véhicule a été saccagé à deux reprises, de même que d'autres personnes dans le quartier ont subi des dégradations, les gens sont préoccupés et m'ont demandé d'intervenir, ce que je fais bien volontiers. Je crois d'ailleurs que deux personnes vous ont écrit récemment sur le sujet.

M. Le Maire : Oui, c'est un sujet préoccupant sur lequel nous travaillons avec la police nationale. C'est évidemment très désagréable quand on est concerné, la police cherche les responsables.

D'autres questions diverses ?

L'ordre du jour est clos.

QUESTIONS ORALES :

Néant.

La séance est levée.

Le Maire

Nicolas MÉARY